

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 avril 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Thierry TISSERAND
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mr Daniel PEYNON	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Alain COSSON	Mr Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mr Guillaume FRICKER	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Antoine LUCAS
Mme Anne Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE
- Mr FERRIER donne pouvoir à Mme MARMY
- Mme EXBRAYAT donne pouvoir à Mme TARTRY-LAVEST
- Mme LACHAMP donne pouvoir à Mme BRUSSAT
- Mme HUGUET donne pouvoir à Mme GRANOUILLET
- Mme MORAND donne pouvoir à Mme ROCHE
- Mme MONTBRIZON donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr BERGAMI Gilles, Mme GRANET Eliane et Mr MARQUET Gilles.

VOTE : En exercice : 35 Présents : 24 / Représentés : 8 **Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Budgets primitifs 2024 – Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget principal

**BUDGETS PRIMITIFS 2024 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
2023 DE BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 présenté le 09 avril 2024 et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	
Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice 2023	+ 36 325.07€
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	+ 7 812 375.55 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultats à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	+ 7 848 700.62€
D Solde d'exécution d'investissement exercice 2023 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 1 657 416.80€
E Solde des restes à réaliser d'investissement exercice 2023	
Besoin de financement	- 2 686 263.98€
Excédent de financement	
Besoin/excédent de financement F = D + E	-1 028 847.18€
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068	
G = couverture obligatoire du besoin de financement F	1 028 847.18€
2) H Report en fonctionnement R 002	
(2) (Si C > F, H = C - G)	+ 6 819 853.44€
DÉFICIT REPORT D 002	-

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 avril 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente